

# GUIDE HANDICAP



Je veux apprendre



# Guide handicap

Je comprends les pictogrammes pour chaque handicap.



Accessible aux personnes à mobilité réduite



Accessible aux non-voyants et/ou malvoyants



Accessible aux sourds et/ou malentendants



Accessible aux personnes handicapées mentales





Accessible aux personnes qui pratiquent la langue des signes française (LSF)



Toilettes accessibles



Parking réservé pour les personnes à mobilité réduite



Accessible aux personnes sourdes et/ou malentendantes par téléphone



## Je veux apprendre

Les établissements pour la petite enfance.....	5
Les établissements scolaires.....	7
Les établissements médico-sociaux pour enfants handicapés.....	14
L'université de Caen Normandie.....	23
Les services d'accompagnement pour enfants.....	27

## **Les établissements pour la petite enfance**

Les établissements pour la petite enfance de la ville de Caen

Les établissements pour la petite enfance de la ville de Caen sont gérés par le [CCAS](#).

[CCAS](#) : Centre Communal d'Action Sociale

Le centre communal d'action sociale gère 14 établissements.

Ces établissements peuvent accueillir des jeunes enfants en situation de handicap.

Chaque enfant en situation de handicap est accueilli.

Cela se fait en fonction de ses besoins et ceux de ses parents.

Le personnel des établissements est sensibilisé aux différents handicaps.

Les locaux sont accessibles aux différents handicaps.

Du matériel adapté est à disposition.

Des accompagnants éducatif et social sont présents sur 6 établissements.

Des psychologues et des médecins peuvent être rencontrés.

Un travail est fait avec la [CAF](#).

Il est fait aussi avec de nombreux partenaires.

[CAF](#) : Caisse d'Allocation Familiale.

Info Accueil Petite Enfance



Maison des Familles  
12 Rue Daniel Huet  
14000 Caen



02 31 15 38 51



[ccasenfance@caen.fr](mailto:ccasenfance@caen.fr)

Les structures pour la petite enfance de la caisse d'allocation familiales

La Caisse d'Allocation Familiale gère 4 haltes garderies.

Les 4 établissements qui accueillent les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans.

Les enfants qui ont une maladie qui demandent des soins sont accueillis.

L'équipe adapte l'accueil de l'enfant en fonction de ses besoins.

Il faut vérifier si l'accueil de l'enfant est possible avec le groupe des autres enfants.

Pour en savoir plus sur les établissements de la caisse d'allocations familiales :



[caf.fr](http://caf.fr)

## Les établissements scolaires

Les écoles maternelles et les écoles primaires

Tous les enfants ont le droit d'aller à l'école à partir de 3 ans.

C'est la [MDPH](#) qui organise un projet pour l'enfant en situation de handicap.

[MDPH](#) : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

On appelle ça le projet personnalisé de scolarisation.

Ce projet est fait avec la famille de l'enfant en situation de handicap.

L'enfant peut aller dans l'école de son quartier ou dans un établissement spécialisé.

La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

Cela veut dire que l'enfant va à l'école de son quartier.

L'enfant est accueilli dans une classe commune à tous les autres enfants.

En fonction du projet personnalisé de scolarisation, l'enfant peut avoir du matériel adapté.

L'enfant peut aussi être suivi par un accompagnant d'élève en situation de handicap.

La scolarisation collective en milieu ordinaire

Cela veut dire que l'enfant va à l'école de son quartier.

L'enfant est accueilli dans une classe commune.

Il est avec d'autres enfants en situation de handicap.

Cette classe s'appelle les **ULIS**.

**ULIS** : unités localisées pour l'inclusion scolaire.

Dans cette classe l'enseignement est adapté.

Il y a aussi des activités communes avec les autres élèves.

La cantine

L'enfant en situation de handicap peut avoir des besoins particuliers pour manger le midi.

On peut trouver une solution avec l'école.

L'école, la cantine, les établissements médico-sociaux travaillent tous ensemble.

Ils font cela pour le bien des enfants.

Depuis 2015 la Ville de Caen prête des locaux d'une école maternelle.

Cette école accueille des enfants autistes.

Cette classe est gérée par l'**IME** Les Coteaux Fleuris de l'association Autisme Apprendre Autrement

**IME** : Institut Médico Educatif.

La ville de Caen a ouvert plusieurs **UEE** dans les écoles.

**UEE** : Unité d'Enseignement Externalisée.

La salle de classe est dans une école.

Les élèves en situation de handicap rencontrent des professionnels à l'école.



Les UEE de la ville de Caen sont :

- L'ITEP Camille Blaisot.

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique.

Les élèves peuvent aller dans plusieurs écoles.

- Le DARE d'André Bodereau.

DARE : Dispositif d'Accompagnement et de Ressources

Les élèves peuvent aller à l'école Vieira Da Silva.

- L'APAEI

L'APAEI : Association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Les élèves de 6 à 11 ans peuvent aller à l'école Henri Brunet.

- Le CROP de Bretteville sur Odon.

CROP : Centre Ressources de l'Ouï et la Parole

Les élèves peuvent aller à l'école Jean Guéhenno

- L'APAEI de Caen

L'[APAEI](#) : Association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Les élèves autistes peuvent aller à l'école René Lemière

Pour connaître les coordonnées des écoles maternelles et primaires :



Direction de l'éducation.

Service vie scolaire

Hôtel de ville

Esplanade Jean Marie Louvel

14 000 Caen



02 31 30 42 00



[DE-Inscription-Scolaire@caen.fr](mailto:DE-Inscription-Scolaire@caen.fr)



[caen.fr](http://caen.fr)

Les collèges et les lycées

La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

Cela veut dire que l'enfant va à l'école de son quartier.

Il peut aussi aller au collège ou au lycée de son quartier.

L'enfant est accueilli dans une classe commune à tous les autres élèves.

En fonction du projet personnalisé de scolarisation l'enfant peut avoir du matériel adapté.

La scolarisation collective en milieu ordinaire

Cela veut dire que l'enfant va à l'école de son quartier.

Il peut aller aussi au collège ou au lycée de son quartier.

L'enfant est accueilli dans une classe commune.

Il est avec d'autres élèves en situation de handicap.

Cette classe s'appelle les **ULIS**.

**ULIS** : Unités localisées pour l'inclusion sociale.

Dans cette classe l'enseignement est adapté.

Il y a aussi des activités communes avec les autres élèves.

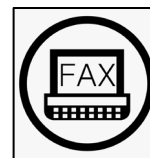
Pour connaître les coordonnées des collèges :



Conseil départemental du Calvados  
Direction des collèges  
23/25 boulevard Bertrand  
14035 Caen



02 31 57 12 28



02 31 57 12 49



[adressecolleges@calvados.fr](mailto:adressecolleges@calvados.fr)

Pour connaître les coordonnées des lycées :

Conseil Régional de Normandie Direction des lycées de Normandie



02 35 52 31 44



[normandie.fr](http://normandie.fr)

Il y a aussi un site internet sur l'adaptation scolaire et la scolarisation.

Il y a des informations pour les élèves handicapés dans le Calvados :

Je peux avoir des renseignements sur l'école et le handicap partout en France.



[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



[aidehandicapecole@education.gouv.fr](mailto:aidehandicapecole@education.gouv.fr)



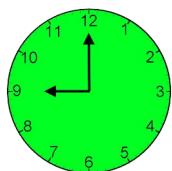
0 800 730 123

Ce numéro est gratuit.

Il s'appelle « Aide Handicap Ecole »

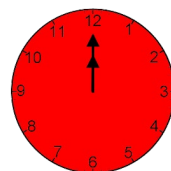
Horaires numéro « Aide Handicap Ecole » :

Le matin du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



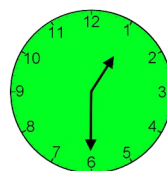
De 9h00

à



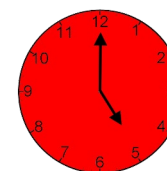
12h00

L'après-midi du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00



De 13h30

à



17h00

## Les établissements médico-sociaux pour enfants handicapés

Un enfant ou un adolescent peut avoir besoin d'être accueilli dans un établissement médico-social.

Être accueilli dans un établissement médico-social permet d'avoir un accompagnement :

- Scolaire
- Educatif
- Thérapeutique adapté.

C'est la maison départementale des personnes handicapées qui oriente l'enfant ou l'adolescent.

Un projet personnalisé de scolarisation est écrit en accord avec la famille.

Les instituts médico éducatifs

Les **IME** accueillent les enfants et les adolescents de 0 à 20 ans qui ont :

**IME** : Instituts médico-éducatifs

- Une déficience intellectuelle moyenne
- Une déficience intellectuelle sévère
- Des troubles du spectre autistique
- Un polyhandicap.

Les instituts médico éducatifs sont :

- Médicopédagogiques
- Médicoprofessionnels

Les instituts médicopédagogiques

Les instituts médicopédagogiques accueillent les enfants ou adolescents.

Ils ont une déficience intellectuelle avec différents troubles.

- Troubles de la personnalité
- Troubles moteurs et sensoriels
- Maladies chroniques compatibles avec une vie en collectivité

Les instituts médicoprofessionnels

Les instituts médicoprofessionnels assurent une formation professionnelle.

Ce sont des instituts pour les jeunes de 14 à 20 ans.

Ce travail est fait pour une insertion en milieu protégé ou ordinaire.

Les coordonnées des instituts médico-éducatifs.



APAEI de Caen site Corentin Donnard  
34 rue de Brocéliande  
14000 Caen



02 31 29 13 00



[adm.ime.cd@apaei-caen.org](mailto:adm.ime.cd@apaei-caen.org)



APAEI de Caen site Élie de Beaumont  
15 rue Élie de Beaumont  
14000 Caen



02 31 15 52 60



[secrtaire.ime.eb@apaei-caen.org](mailto:secrtaire.ime.eb@apaei-caen.org)





EPMS du Château de Vaux  
6 avenue de Glattbach  
14760 Bretteville-sur-Odon



02 31 36 20 40  
02.31.36.20.43



[secretariat.med-adm@epms-chateaudevau.fr](mailto:secretariat.med-adm@epms-chateaudevau.fr)



L'Espoir site de Caen  
8 rue des Vaux de la Folie  
14000 Caen



02 31 93 93 50



[directeur.espoir@acsea.asso.fr](mailto:directeur.espoir@acsea.asso.fr)

Les instituts d'éducation motrice

Les instituts d'éducation motrice accueillent des jeunes âgés de 4 à 20 ans.

Ces jeunes ont des difficultés motrices avec ou sans troubles associés.

L'établissement propose à chacun un accompagnement dirigé sur :

- Le pédagogique
- L'éducatif
- Le thérapeutique

Le projet est construit avec le jeune et sa famille.

Le projet détermine les actions à mettre en place.

L'établissement dispose de professionnels et d'outils adaptés à chaque âge.



Les instituts d'éducation motrice  
François-Xavier Falala  
160 impasse du Hamel  
14200 Hérouville-Saint-Clair



02 31 95 25 02



02 31 47 36 81



[beatrice.langlois@apf.asso.fr](mailto:beatrice.langlois@apf.asso.fr)

Établissements pour déficience auditive et handicap cognitif spécifique

Le centre ressource de l'ouïe et de la parole

Il accueille et accompagne des jeunes de 0 à 20 ans.

Ces jeunes sont déficients auditifs

Ils peuvent avoir aussi des difficultés du langage et des apprentissages.



Centre ressource de l'ouïe et de la parole

6 avenue de Glattbach

14760 Bretteville-sur-Odon



02 31 29 37 00



[info@crop-normandie.fr](mailto:info@crop-normandie.fr)



[crop-caen.fr](http://crop-caen.fr)

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques.

Les **ITEP** accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques.

Cela empêche la socialisation des apprentissages.

**ITEP** : Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques.

L'enseignement est fait par des professionnels.

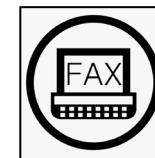
L'enseignement peut se faire en milieu ordinaire ou au sein de l'établissement.



ITEP Camille Blaisot  
6 rue des Vaux de la Folie  
14 076 Caen Cedex 5



02 31 53 40 20



02 31 43 96 40



[directrice.icb@acsea.asso.fr](mailto:directrice.icb@acsea.asso.fr)



ITEP Champ Goubert  
5 rue des frères Wilkin  
14460 Colombelles



02 31 80.51.06



[directeur.champ-goubert@acsea.asso.fr](mailto:directeur.champ-goubert@acsea.asso.fr)



ITEP Démouville  
11 rue du château  
14840 Démouville



02 31 72.37.17

La mission ville handicap du CCAS possède la liste des établissements.  
Ces établissements sont pour les enfants handicapés dans le Calvados.  
La liste est disponible à la mission ville handicap du CCAS du Calvados.



[missionvillehandicap@caen.fr](mailto:missionvillehandicap@caen.fr)

## L'université de Caen Normandie

Le Relais handicap santé.

Le Relais handicap santé accompagne les étudiants en situation de handicap.

Le Relais Handicap Santé met en place des aides pour les étudiants handicapés.

Ces aides sont conseillées par le [SUMPPS](#).

[SUMPPS](#) : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Les aides peuvent être :

- Aide à la récupération des cours
- Carte de photocopie
- Prêt de matériel
- Badge de parking
- Soutien pédagogique individuel
- Adaptation de documents...

Le Relais Handicap Santé est aussi un lieu :

- D'information

- D'écoute
- De conseils

Le Relais Handicap Santé accompagne pour différentes démarches :

- Faire une demande d'aménagement
- Rencontrer des enseignants ou d'autres services
- Faire une évaluation des besoins
- Aménager l'emploi du temps

Le Relais Handicap Santé n'intervient pas sur les aménagements d'examens.

Le Relais Handicap Santé n'intervient pas sur les actes de la vie quotidienne.





Relais handicap santé

Direction des études et de la vie étudiante

Campus 1- Bâtiment B

Bureau B1 028

Esplanade de la Paix

14 032 Caen Cedex



02 31 56 59 73

02 31 56 53 19



[deve.accueil.handicap@unicaen.fr](mailto:deve.accueil.handicap@unicaen.fr)



[unicaen.fr](http://unicaen.fr)

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

Les étudiants en situation de handicap sont reçus par un médecin.

Le médecin propose des adaptations à l'étudiant.

Ces adaptations lui permettent de suivre ses études malgré son handicap.

Deux assistantes sociales proposent aussi un accompagnement.



Campus 1

47 rue de Bruxelles

14032 - Caen Cedex 5



02 31 56 52 30



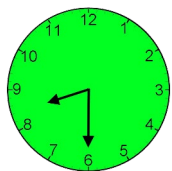
[sumpps@unicaen.fr](mailto:sumpps@unicaen.fr)



[unicaen.fr](http://unicaen.fr)

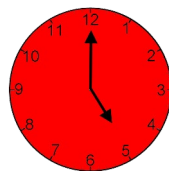
## Horaires du service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h



De 8h30

à



17h00

### **Les services d'accompagnement pour enfants**

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Les CAMSP reçoivent des enfants de 0 à 6 ans.

Ces enfants ont des difficultés psychomotrices.

Les objectifs d'un CAMSP sont :

- le dépistage du handicap
- la prévention de leur aggravation



Caen nord  
24 Rue Bailey  
14000 Caen



02 31 93 70 36



La Pomme Bleue  
(Handicap auditif, retard de langage et de parole)  
6 avenue de Glattbach  
14760 Bretteville-sur-Odon



02 31 06 12 96



[pommebleue@crop-normandie.fr](mailto:pommebleue@crop-normandie.fr)



Ifs

2 Boulevard Victor-Hugo

14 123 Ifs



02 31 93 99 29

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Ces services accompagnent des jeunes de 0 à 20 ans en situation de handicap.

Ils favorisent l'autonomie, l'insertion :

- Sociale
- Scolaire
- Professionnelle

Le nom de ces services n'est pas le même selon le type de handicap.

- Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)

Ce service est pour des jeunes de 0 à 20 ans.

Ces jeunes ont des déficiences intellectuelles, **cognitives** et/ou motrices.

**Cognitives** : Ce qui concerne les connaissances.

- Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation (SSEFS)
- Service d'Education Spécialisée pour l'Audition et le Langage (SESAL)

Ce service est pour des jeunes de 6 à 20 ans.

Ces jeunes sont malentendants.

Ils présentent des troubles sévères du langage des apprentissages.

- Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP)
- Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (S3AIS)

Pour les jeunes déficients visuels ou non-voyants de 0 à 20 ans.

- Dispositif Handicap Rare (DHR)

Pour les enfants de 0 à 20 ans qui ont plusieurs handicaps.

## Les coordonnées des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)

### Handicap moteur



APF France Handicap  
5 rue Karl Probst  
14000 Caen



02 31 46 82 40



[sessad.caen@apf.asso.fr](mailto:sessad.caen@apf.asso.fr)

### Autisme et déficiences intellectuelles



APAEI  
8 rue de l'Avenir  
14460 Colombelles



02 31 86 27 00



[secretaire.sessad@apaei-caen.org](mailto:secretaire.sessad@apaei-caen.org)

Troubles du comportement, de la conduite, déficiences intellectuelles



ACSEA

10 rue de la Cotonnière

14000 Caen



02 31 06 10 91



[directeur.sessad@acsea.asso.fr](mailto:directeur.sessad@acsea.asso.fr)



EPMS du Château de Vaux

6 avenue de Glattbach

14760 Bretteville-sur-Odon



02 31 36 20 40

02.31.36.20.43



[secretariat.med-adm@epms-chateaudevaux.fr](mailto:secretariat.med-adm@epms-chateaudevaux.fr)



## Troubles du comportement



Vallée de l'Odon  
2 bis Longue Vue des Astronomes  
14111 Louvigny



02 31 96 52 01



[sessad.valleedelodon@aajb.asso.fr](mailto:sessad.valleedelodon@aajb.asso.fr)

## Les coordonnées des services d'éducation spéciale et de soins à domicile professionnel (SESSAD)

SESSAD pour les jeunes de 16 à 25 ans.



LADAPT Normandie Ifs  
721 boulevard Charles Cros  
14123 Ifs



02 31 35.60.80



[ifs@ladapt.net](mailto:ifs@ladapt.net)



[ladapt.net](http://ladapt.net)

Les coordonnées des Services d'Accompagnement Familial et d'Education **Précoce** (SAFEP).

**Précoce** : avant, plus vite

Les coordonnées des Services d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration scolaire (S3AIS)

Les coordonnées du Dispositif Handicap Rare (DHR)

Handicap visuel



APAJH

10 rue Denis Papin

14200 Hérouville-Saint-Clair



02 31 06 28 20



[saaais@apajh14.asso.fr](mailto:saaais@apajh14.asso.fr)

Les coordonnées des Services de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation (SSEFS)

Les coordonnées des Services d'Education Spécialisée pour l'Audition et le Langage (SESAL)

Déficience auditive ou troubles sévères du langage et des apprentissages.



CROP

6 avenue de Glattbach

14760 Bretteville-sur-Odon



02 31 06 12 96 (SSEFS)

02 31 29 37 07 (SESAL)



[info@crop-normandie.fr](mailto:info@crop-normandie.fr)

Les centres médico-psychopédagogiques

Les centres médico-psychopédagogiques sont des centres de :

- Consultations
- Diagnostic
- Soins [ambulatoires](#)

[Ambulatoire](#) : C'est une hospitalisation qui se passe sur une journée.

Ces centres sont pour les enfants, les adolescents.

Ils présentent des difficultés d'adaptation liées à des troubles :

- Psychoaffectifs
- Du développement
- Du comportement
- De l'apprentissage.

Les coordonnées des centres médico-psychopédagogiques



Centre de guidance  
4 rue Jean de la Varende  
14 054 Caen Cedex 4



02 31 86 49 38



02 31 86 94 19



[directrice.dps@acsea.asso.fr](mailto:directrice.dps@acsea.asso.fr)



Association Gaston Mialaret  
Bâtiment Polaris  
4 rue Raymonde Bail  
14000 Caen



02 31 86 52 44



02 31 85 27 89



[cmpp@mialaret.asso.fr](mailto:cmpp@mialaret.asso.fr)

Les bureaux d'aide psychologique universitaire

Les bureaux d'aide psychologique universitaire sont des centres de consultation pour les étudiants.

C'est aussi pour les élèves en formation de 18 à 28 ans.

Les bureaux d'aide psychologique universitaire apportent une aide psychologique.

Les élèves peuvent être reçus, écoutés et suivis par des psychiatres ou des psychologues.

Les consultations sont gratuites.

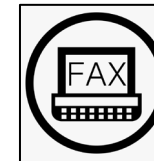
Les coordonnées des bureaux d'aide psychologique universitaire.



Centre de guidance  
4, rue Jean de la Varende  
14 054 Caen Cedex 4



02 31 86 49 38



02 31 86 94 19



[directrice.guidance@acsea.asso.fr](mailto:directrice.guidance@acsea.asso.fr)



Association Gaston Mialaret  
10 rue du Chanoine Xavier de Saint-Pol  
14000 Caen



02 31 26 49 00



02 31 86 32 20



[bapu@mialaret.asso.fr](mailto:bapu@mialaret.asso.fr)

Pour toute démarche concernant les droits, prestations pour l'enfance, la scolarité il faut s'adresser :

- A la [MDPH](#) du Calvados.

[MDPH](#) : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- La prestation de compensation du handicap
- La demande de carte mobilité inclusion
- L'aménagement de scolarité (aides techniques, 0humaines)
- L'orientation vers un établissement ou un service médico-social





[calvados.fr/mdph](http://calvados.fr/mdph)

Je peux aussi déposer ma demande sur le site internet directement.

[hand-e.calvados.fr/loc\\_fr/mdph14](http://hand-e.calvados.fr/loc_fr/mdph14)

**Document écrit en français facile à lire et à comprendre.**



**Transcrit par l'ESAT de l'APAEI de Caen.**

**Site de Saint-André sur Orne.**

